

La Ville de Magog entame la deuxième phase de sa démarche entourant la participation citoyenne

Magog, le 16 janvier 2024 – Un peu plus de trois ans après avoir déployé sa Politique de participation citoyenne, la Ville de Magog dresse un bilan de ses habitudes de participation publique et entame la deuxième phase de sa réflexion concernant l'encadrement de sa Politique. Elle est accompagnée par l'École de politique appliquée et le département de communication de l'Université de Sherbrooke. Dans le cadre de cette démarche, un appel d'intérêt est en cours auprès de la population. L'équipe de l'Université de Sherbrooke souhaite collaborer avec une vingtaine de citoyennes et de citoyens de Magog. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : sophie.lachance2@usherbrooke.ca.

Bilan 2020-2023 de la participation citoyenne à Magog

Depuis l'adoption de la Politique de participation citoyenne de la Ville de Magog en septembre 2020, près de trente projets ont été soumis à des processus de participation publique. Ces derniers ont été organisés en amont de toute décision du conseil municipal. Les objectifs de la Ville sont d'informer, de consulter ou d'impliquer la population.

Constats positifs

Le bilan que dresse la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, est majoritairement positif. « Dans les trois dernières années, nous avons travaillé à définir et à bâtir une culture de participation citoyenne à Magog. Nous avons fait des pas de géants dans le domaine. Notre Politique permet aux citoyens un espace d'influence et une implication dans leur milieu de vie. Plusieurs processus de participation citoyenne ont bonifié ou guidé les réflexions du conseil et ont servi à l'élaboration de politiques. »

Parmi les événements de participation organisés en collaboration avec les instigateurs des projets, notons les séances d'information concernant les travaux projetés sur une partie du site de l'ancienne usine Difco (2020), le projet d'aréna Memphrémagog (2022), la vision de développement pour une partie du secteur de l'ancienne C.S. Brooks (2022) et les projets de construction près de l'intersection des rues Principale et Merry (2023). La Ville a également organisé différentes consultations citoyennes. Pensons au projet de stationnement à étages sur la rue Saint-Patrice Ouest (2020), à la vision de développement du centre-ville (2022) et au projet de sauna



flottant (2022). Différents sondages ont aussi été créés pour guider l'élaboration de politiques et de plans d'action. Des portes ouvertes ont également été organisées concernant des projets de développement résidentiel.

Améliorations en continu

Au cours des trois dernières années, la Ville de Magog a apporté plusieurs ajustements à ses processus de participation. Différents types d'événements ont été définis selon le projet qui doit être présenté à la population. Pour informer les voisins immédiats qu'un projet a été déposé et les inviter à s'informer, des lettres sont parfois distribuées personnellement par l'élu du secteur et la mairesse. Pour permettre une rencontre entre promoteurs, résidents d'un secteur résidentiel et représentants de la Ville, des soirées sous forme de « portes ouvertes » sont maintenant organisées. Un sondage est également élaboré systématiquement après une soirée de consultation pour obtenir l'opinion d'un plus grand nombre de citoyens.

Enjeux

Dans son bilan, la Ville de Magog dresse quatre principaux enjeux en matière de participation citoyenne. Le premier concerne la représentativité, soit la difficulté à susciter une grande participation et à rejoindre les personnes concernées malgré les outils de communication utilisés. Le second porte sur la clarté du message. La Ville remarque une certaine confusion entre les processus de participation citoyenne organisés en amont (non obligatoires) et ceux requis dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (obligatoires). Une confusion est également présente sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes (élus/administration/population) impliquées dans un processus de participation. La confiance et la perception sont au centre du troisième enjeu. La Ville dénote un certain manque de confiance de la population envers la neutralité des processus et une perception de certaines personnes selon laquelle les exercices de participation citoyenne ne servent à rien. Finalement, l'uniformité signe le quatrième et dernier enjeu. La Ville remarque l'absence de mécanismes précis pour déterminer quels projets doivent être soumis à un processus de participation en amont.

Le directeur général de la Ville de Magog, M^e Jean-François D'Amour, insiste sur le fait que la participation citoyenne occupe une place importante pour l'administration municipale. « Les échanges que nous avons avec la population et les commentaires qui nous sont soumis nous permettent de faire des recommandations aux membres du conseil municipal qui reflètent le pouls de la population. Pour cette seconde phase de notre démarche, nous comptons mettre tous les efforts nécessaires pour contrer les



enjeux soulevés dans notre bilan triennal, particulièrement celui qui porte sur la confiance. Le manque de confiance est loin d'être généralisé auprès de la population. Toutefois, nous préférerions entendre ou lire moins souvent certains commentaires qui laissent présumer que les rencontres citoyennes que nous organisons ne servent à rien. C'est une perception qui est entièrement fausse et nous nous efforcerons de le démontrer. »

Phase 2 de la Politique de la participation citoyenne et appel d'intérêt

Devant les constats et les enjeux qui apparaissent dans son bilan, la Ville de Magog amorce la deuxième phase de déploiement de sa Politique de participation citoyenne. Cette dernière concerne l'élaboration d'un guide de participation citoyenne qui identifiera le degré de participation suggéré selon la nature et les caractéristiques des différents types de projets qui sont présentés à la Ville de Magog.

« Nous souhaitons continuer d'améliorer notre expertise et uniformiser nos réflexes de participation citoyenne concernant les projets qui nous sont présentés », affirme M^{me} Pelletier.

Appel d'intérêt

L'École de politique appliquée et le département de communication de l'Université de Sherbrooke accompagnent une fois de plus la Ville de Magog dans cette seconde étape. Pour y arriver, l'équipe de recherche s'inspire des meilleures pratiques dans le domaine, ailleurs au Québec et à l'international, fait une analyse exhaustive des événements de participation précédemment tenus à la Ville de Magog et interrogera des personnes impliquées dans ces processus afin d'identifier les enjeux problématiques et les solutions envisageables.

C'est d'ailleurs pour cette dernière étape que les deux instances lancent un appel d'intérêt auprès de la population. Les citoyennes et les citoyens qui se porteront volontaires pourront discuter des façons de faire de la Ville de Magog en matière de participation citoyenne, discuter des bons et des moins bons coups et voir ce qui pourrait être fait différemment. Ces rencontres seront entièrement confidentielles et seront dirigées par l'équipe de l'Université de Sherbrooke, sans la présence de représentants municipaux. Les personnes intéressées doivent faire parvenir un courriel avant le vendredi 22 mars à l'adresse suivante : sophie.lachance2@usherbrooke.ca.



Suivant l'obtention de ce guide de référence, la Politique de participation citoyenne sera mise à jour au cours de l'automne 2024.

- 30 -

Sources et informations :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

